



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 3/2017 au Conseil communal de Sullens

REPLACEMENT DU SYSTEME DE COMPTAGE D'EAU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La mesure de la consommation d'eau est un problème de longue date. Nous sommes concernés majoritairement par l'usage de l'eau à titre agricole et domestique et nous cherchons à évaluer les volumes de consommation de façon précise et équitable, ceci à plusieurs titres : dimensionnement des équipements, contrôle des pertes d'eau, répartition des coûts de production et d'achat, etc.

L'eau est un bien précieux et relativement coûteux, que ce soit l'eau de source ou lorsque nous l'achetons à la Commune de Lausanne. Ainsi la surveillance et le comptage précis deviennent une préoccupation majeure des distributeurs d'eau ainsi que de leurs clients. Or, avec le temps, un compteur d'eau a la fâcheuse tendance à sous-compter, c'est-à-dire à comptabiliser moins d'eau qu'il n'en passe réellement au travers. Les causes sont multiples, notamment l'usure des pièces du compteur et les résidus de calcaire. Ce dérèglement se fait toujours au détriment du distributeur d'eau, la Commune en l'occurrence.

Comme en finalité les coûts se répartissent sur le prix du m³ d'eau, c'est le consommateur qui est directement touché, surtout celui dont le compteur fonctionne correctement. Le principe d'équité n'étant ainsi pas garanti.

Le présent projet fait partie d'un ensemble, permettant une gestion professionnelle du service d'eau communal.

En parallèle, l'entreprise mandatée procèdera à un contrôle visuel de la conformité de l'installation après le poste de mesure selon les normes SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des eaux).

Pratique et situation actuelles

Les relevés sont soit faits au moyen des cartes complétées par les utilisateurs ou alors par une tierce personne engagée spécifiquement pour effectuer ces relevés. Cette façon de procéder est toujours plus difficile à mettre en œuvre et atteint ses limites. En effet, les gens sont aujourd'hui bien moins fréquemment à la maison en journée afin de laisser effectuer son travail au releveur. Même le retour des cartes pose problème, car tous ne prennent pas la peine de les compléter, ce qui occasionne des frais supplémentaires de rappels et de passages du releveur.

Ensuite, ces relevés sont reportés manuellement, soit près de 300, par le secrétariat et c'est le boursier communal qui s'occupe de la facturation. Tout cela prend du temps.

Le parc actuel est relativement ancien et dépasse en grande partie la durée de vie moyenne de 15 ans. De plus, il ne serait à notre avis pas raisonnable de maintenir les compteurs plus récents pour les raisons suivantes :

- cela nous obligerait d'avoir un système hybride (relevés manuels et automatique)
- l'adaptation des compteurs récents au système de relevé automatique aurait un coût supérieur au remplacement par du neuf.

Projet

Partant de ces constats, la Municipalité a souhaité modifier fondamentalement son système de relevé et de facturation de l'eau en passant à une nouvelle génération de compteurs d'eau.

Il s'agit de compteurs permettant un relevé à distance avec transfert automatique et informatisé de ceux-ci. Ces relevés sont précis et ne requièrent pas la présence des propriétaires. En comparaison du système actuel (relevés et transfert manuels des chiffres des 300 compteurs), le nouveau système prendra en tout environ 1 heure tout compris pour l'ensemble du village pour effectuer le relevé et le transfert sur le système de facturation.

Concrètement, les avantages pour notre Commune, c'est une gestion, un organisationnel, un contrôle et un suivi beaucoup plus efficace, fiable et professionnel. Cette restructuration permettra aussi de gagner la confiance du consommateur dans la facturation de sa consommation et surtout d'éviter le report des coûts des clients à sous-comptage sur les autres consommateurs. Pour rappel, il s'agit d'une perte de Fr. 4.-- par m3 non facturé.

Technique

Les compteurs prévus répondent aux Normes de la SSIGE et aux normes européennes, avec un système de comptage magnéto-inductif qui mesure également les débits les plus faibles (5 litres à l'heure) ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Exemple concret : une perte sur chasse d'eau ou autre de 5 litres à l'heure sur 1 année = 43'200 litres.

Le logiciel de lecture a été développé pour un relevé des compteurs « en passant » via une tablette permettant d'enregistrer plus de 250 unités en 30 minutes. Une carte montre tous les emplacements de compteurs et confirme la lecture de ceux-ci. Les chiffres des compteurs sont attribués automatiquement au client concerné et transmis directement au système de facturation, sans traitement manuel.

Coût

	HT	TVA	TTC
300 compteurs, totalité du parc	55'575	4'446	60'021
Raccords et divers	9'471	758	10'209
Système informatique	8'189	655	8'844
Main d'œuvre	30'000	2'400	29'160
Divers et imprévus			1'766
		Total	110'000

Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités courantes et seront amortis sur 20 ans. Ce préavis n'apporte pas de charges financières supplémentaires au compte de fonctionnement.

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 5 avril 2017, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 3/2017,
- entendu les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de l'étude de ce projet,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,
- de lui octroyer le crédit nécessaire de Fr. 110'000.--,
- d'accepter le financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

A. Ramuz

Responsable du préavis : M. Georges Guignard

Commission des finances : Mme et MM : Eric Dubauloz, Pascal Schweingruber, Claude Simond, Alain Badan et Evelyne Edgard

Commission chargée de l'étude du projet : MM : Olivier Berger, Serge Böhi, Thierry Golay, Patrick Poncioni et Simon Allaz